

5^e Journal du Lot 5^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Statistique sanitaire

Discours de M. Bourgeois

M. Léon Bourgeois, ministre du travail et de la Prévoyance sociale, en ouvrant la première séance de la Commission interministérielle de statistique sanitaire qu'il a instituée en vue d'étudier les améliorations à apporter aux statistiques de la mortalité et de la morbidité, et de préparer des cadres de comparaison internationale, a prononcé une éloquente allocution. Il a fait connaître que le gouvernement mettait à la première place de ses préoccupations les questions qui intéressent l'hygiène sociale. Ces préoccupations sont d'autant plus grandes que les statistiques récentes ont marqué davantage la hausse de la mortalité et la baisse de la natalité dans notre pays. Ces phénomènes sont dus en grande partie à un certain nombre de maux sociaux contre lesquels il est possible d'agir par les voies de l'action publique.

Après avoir constaté combien, malgré les efforts de la Commission permanente de préservation contre la tuberculose, les chiffres de mortalité par tuberculose en France ont peu diminué, il a fait remarquer que de nouveaux progrès ne pourraient être réalisés qu'à la condition de surveiller attentivement la marche des maladies sociales, de noter les faits, mesurer les risques, pour faciliter la prophylaxie de ces maladies. C'est la tâche d'ordre scientifique à laquelle le Ministre a convié les membres de la Commission.

Pour ce faire, le Ministre s'est mis d'accord avec ses collègues du Ministère de la guerre et du Ministère de l'intérieur. Le Ministère de la guerre a publié récemment une statistique sur la mortalité et la morbidité dans l'armée française, et M. Millerand a bien voulu consentir à ce que l'Administration de la guerre apportât son concours aux travaux de la Commission. D'autre part, le Ministre de l'intérieur apporte sa collaboration à la Commission, et il a délégué pour le représenter M. le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques. Ces collaborations seront particulièrement importantes en ce qu'elles permettront au Ministère du Travail, chargé de la statistique générale de la France, de réunir les éléments épars d'information.

Le Ministre a indiqué que les défauts d'informations tiennent à des raisons différentes. Pour les maladies contagieuses actuellement soumises à la déclaration obligatoire, il y a lieu de rechercher des perfectionnements dans l'application. Pour les maladies contagieuses non soumises à la déclaration, la question se posera de savoir si la déclaration obligatoire pourra être appliquée, notamment dans le cas de tuberculose. Il y a lieu de penser qu'un progrès pourra être réalisé dans cette voie. L'opinion publique se préoccupant davantage de la question et l'Académie de Médecine étudiant ce problème avec une grande persévérance, qui permet d'espérer des conclusions prochaines.

Le domaine des travaux de la Commission sera donc vaste : Elle devra, en premier lieu, faire la comparaison entre les statistiques françaises et étrangères. Leurs méthodes devront être rapprochées. Dans bien des cas, les statistiques relatives à la mortalité par nature de maladie sont les seules qui nous renseignent, mais dans une mesure insuffisante sur la morbidité. Quant aux statistiques directement relatives à la morbidité, celles qui ont été dressées à l'étranger se rapportent à des catégories restreintes. Il y aura donc une œuvre de coordination et de comparai-

son à entreprendre en vue d'obtenir des résultats.

En second lieu, la Commission aura pour objet essentiel d'examiner la possibilité de faire appel aux administrations dont dépendent de nombreuses collectivités placées sous le contrôle de l'Etat, pour permettre des observations scientifiques qui contribueraient grandement à la connaissance de l'état sanitaire des collectivités. Cette connaissance est indispensable pour l'organisation de la lutte contre les maladies sociales. Elle servirait à la fois l'intérêt des collectivités et l'intérêt général.

Enfin, plus spécialement, il y aura lieu d'examiner la statistique de la mortalité dans les industries et professions. Ces statistiques ne peuvent être établies actuellement que par les bulletins de décès et les bulletins de recensement. Le bulletin de recensement fournit des renseignements détaillés ; il n'en est pas de même du bulletin de décès. Il y aurait grand intérêt pour le Ministre du Travail à ce qu'un perfectionnement fût obtenu de ce côté.

M. Léon Bourgeois a remercié les délégués des diverses administrations et en particulier M. Fernand Faure, président de la Commission, de l'œuvre qu'ils entreprennent, et qui peut avoir les conséquences les plus heureuses pour l'étude du problème de la santé et de la vie, et pour la sauvegarde de la race.

M. Fernand Faure a pris ensuite la parole pour remercier le Ministre de la confiance qu'il marquait dans la conscience scientifique des membres de la Commission. Il s'est fait l'interprète de ses collègues pour dire combien il était heureux de participer à l'œuvre de coordination et de centralisation des statistiques sanitaires souhaitées depuis longtemps par les statisticiens, et à l'œuvre d'hygiène sociale dont le Ministre s'est fait l'ardent défenseur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 juin 1912 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. MASSÉ
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre a commencé la discussion du budget de la guerre.

M. Joseph Reinach demande le rétablissement du service de 3 ans pour la cavalerie et l'artillerie à cheval, l'augmentation de l'effectif de nos corps de frontières.

Le général Pédoya signale la crise du recrutement des sous-officiers et des officiers.

M. Millerand répond aux divers orateurs : il déclare que tout sera fait pour assurer la supériorité de nos troupes et il cite un certain nombre de réformes qui seront bientôt accomplies.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Deschanel prononce l'éloge funèbre de M. Laguerre, député de Vaucluse, décédé.

La Chambre reprend la discussion de la réforme électorale.

M. Javal combat la R. P. et se déclare favorable au projet de M. Augagneur. Il ne veut que d'un système admis par la majorité républicaine et il n'admet pas l'intangibilité du quotient.

M. Jaurès dit qu'aujourd'hui on ne combat plus le système proportionnaliste : pour lui, il ne craint pas que la R. P. amène des coalitions d'intérêts. Mais il redoute la formidable puissance d'appoints dont peuvent disposer ces groupements d'intérêts dans le scrutin de majorité.

M. Jaurès combat le projet de M. Augagneur que vient soutenir M. René Renoult.

M. Renoult déclare que le système du Gouvernement fera gagner 100 sièges de plus aux partis de droite et ramènera la République à 20 ans en arrière.

M. Poincaré vient soutenir le projet du Gouvernement. Ce projet, dit-il, n'est pas la R. P. intégrale. C'est un projet transactionnel. Il repousse le projet Augagneur.

Il affirme que le quotient ne conduira pas à l'émiettement des partis, qu'il n'empêchera pas la formation d'une majorité.

M. MALVY interrompt le président du Conseil. Les statistiques du ministère de l'intérieur établissent que la R. P. donnera aux partis d'opposition de droite plus de cent sièges de plus que ne leur en donnerait le scrutin de liste pur et simple. Dans plus de cinquante départements, en additionnant les voix de droite et d'extrême gauche, la majorité reste cependant aux républicains.

M. Jaurès : M. Malvy connaît-il ces statistiques quand le ministère Monis est venu accepter le quotient devant la commission du suffrage universel ?

M. MALVY : Elles ont été recueillies sous le ministère Caillaux. Je les ai connues à la commission des Seize.

M. Poincaré répond que les statistiques sont contradictoires. Il demande à la Chambre de voter le projet.

M. Augagneur demande le renvoi à la commission ; le renvoi est combattu par le président du Conseil qui pose la question de confiance.

Le renvoi est repoussé par 346 voix contre 197.

M. Augagneur retire son contre-projet.

Et la séance est levée.

Séance du 19 juin 1912

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Breton dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à poursuivre la réforme électorale avec le concours de la majorité républicaine des deux Chambres.

M. Poincaré réclame un ordre du jour de confiance qui est déposé par MM. Verlot et Goujon.

Cet ordre du jour est voté par 366 voix contre 7.

La Chambre aborde la discussion des articles du projet de loi sur la R. P.

Sur l'article 1^{er}, M. Thierry-Cazes présente des observations ; pour lui le projet de loi a été rédigé avec trop de précipitation ; et au surplus, ajoute-t-il, le scrutin d'arrondissement n'est pas encore mort, les prochaines élections se feront avec le scrutin actuel.

Il dit que la R. P. c'est l'incohérence absolue et il cite qu'avec ce système, un candidat ayant obtenu la majorité des voix pourra ne pas être élu.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 18 juin 1912

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat accorde à l'unanimité de 254 voix, au ministre des colonies, un crédit supplémentaire de 550.000 fr., pour effectuer les opérations de délimitation de la frontière de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun, conséquence de l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911.

Après la prise en considération d'une proposition de loi de M. Emile Rey, sénateur du Lot, sur l'assurance mutuelle et agricole contre la grêle et la mortalité du bétail, le débat sur l'interpellation de M. Astier, relative à l'enseignement technique industriel et commercial, abandonné depuis

près d'un mois, est repris à nouveau.

M. Goy, sénateur de la Haute-Savoie,

recherche les raisons pour lesquelles l'enseignement technique en France ne se développe pas : manque de variété, d'actualité et d'unité de direction ; abandon du travail manuel, considéré par notre mentalité spéciale de latins comme inférieur.

L'orateur étudie ensuite le fonctionnement des trois degrés de l'enseignement technique : primaire, secondaire et supérieur, et de chacun d'eux en signale les faiblesses et propose des remèdes : si les cours professionnels n'ont pas donné de résultats satisfaisants, c'est qu'ils ne sont pas suivis. Il faut les rendre obligatoires et utiliser les initiatives privées, en établissant au besoin une taxe spéciale sur les industriels.

Aux quatre Ecoles nationales des arts et métiers et aux quarante écoles pratiques de commerce et d'industrie, M. Goy reproche le recrutement exclusif par voie de concours.

M. Mercier réclame des Ecoles pratiques pour développer l'industrie hôtelière.

M. Henry Michel demande l'organisation de cours pour les apprentis.

M. Ferdinand David, ministre du commerce, répond en déclarant que le gouvernement désire vivement que la loi organisant l'enseignement technique soit votée à bref délai, et qu'il n'hésiterait pas à faire appel à l'initiative privée, celle par exemple, des chambres de commerce, pour accomplir l'effort nécessaire.

La suite est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

Au Maroc

La colonne Gouraud

On annonce de Fez, à la date du 16, que la colonne du général Gouraud est arrivée à Souk-El-Slita, sur la rive gauche de l'Innaoued. Elle y séjournera deux ou trois jours.

La colonne campe sur le territoire des Riab, fraction importante des Hayaina, qui participèrent à l'attaque de la capitale.

Des émissaires de la tribu des Riab se sont présentés au camp, dans la journée du 15, pour connaître les intentions du général Gouraud et le but de sa reconnaissance. Ils sont repartis en déclarant qu'ils allaient rapporter la réponse du général à leur dje-man. Leur attitude paraissait hostile.

Après leur départ, le général Gouraud a pris toutes les mesures en prévision d'une attaque.

Un héros

Un service funèbre a été célébré à la mémoire du lieutenant Chardonnet, mort des suites des blessures qu'il reçut au combat du 26 mai.

Les généraux Lyatley, Moinier, Brulard ; les consuls, les membres de la colonie française y assistaient.

Le colonel Taupin, les généraux Moinier et Lyatley ont fait l'éloge du défunt, dont la résistance héroïque à Bab-Ouïssa constitue un des plus beaux faits d'armes d'Afrique.

Le geste touchant du consul anglais, qui a déposé un bouquet de roses sur la tombe, a été remarqué.

La situation de Sefrou est meilleure.

Singulière intransigeance

On ne saurait se dissimuler plus longtemps que les négociateurs espagnols continuent à opposer à toutes les propositions françaises des fins de non recevoir.

Un détail entre mille peindra leurs prétentions ; ils réclament l'évacuation par la France de certains postes militaires créés sur la rive gauche du Louqgos, dans la zone que nous réserve le traité de 1904.

Dans ces conditions, il est peu probable que l'on aboutisse à une solution quelconque.

On se borne pour l'instant à discuter le statut international de la ville de Tanger.

Le consul d'Angleterre à Gibraltar est arrivé à Madrid pour prendre part aux délibérations relatives à cette question dont s'occupent M. Garcia Prieto, sir Maurice de Bunsen et M. Geoffray.

Sur tous les autres points, arrêté complet : l'intransigeance espagnole est d'autant plus singulière qu'on a toutes les raisons de croire que les plus hauts personnages du royaume la désapprouvent formellement et qu'elle est le fait de certains fonctionnaires à qui l'on a le tort de laisser la bride sur le cou.

Un Précurseur

A Tolède vient d'avoir lieu, en présence des autorités et des délégués du parc aéronautique de Guadalajara et de l'école d'aviation militaire de Madrid, la pose solennelle d'une pierre commémorative en l'honneur du savant portugais J. Bartolomé Lorenzo de Gusmao, né en 1685 à Santos (Brésil), mort le 19 novembre 1724 à Tolède et considéré comme le précurseur de l'aéronautique.

Fils d'un chirurgien et frère du célèbre homme d'Etat portugais Alexandre de Gusmao, Bartolomé était entré dans l'Ordre des jésuites avec le titre d'ingénieur auquel il joignit celui d'académicien et, s'adonnant à des études de mécanique, il avait construit une sorte d'appareil volant, dont l'écrivain portugais Freire de Carvalho a consigné l'histoire tout en s'excusant d'en faire la description, trop compliquée, mais qui, d'après d'autres versions plus ou moins authentiques, consistait en une espèce de barque ou d'oiseau mu,

selon les uns, par l'air circulant au travers de tubes multiples ; suivant les autres en vertu du magnétisme ou de l'électricité concentrée dans des piles d'ambre. Il semble en résulter que cette machine était la devancière, plus encore que l'aérostat inventé par les frères Montgolfier quatre-vingts ans plus tard, des aéroplanes modernes. Ce qu'on sait positivement, c'est que Gusmao effectua un premier vol avec succès le 8 août 1709 à Lisbonne, en présence du roi Jean V et de sa cour, en se lançant du haut de la tour de la Casa de India pour atterrir sur le Terreito de Paço, assez éloigné ; qu'à sa demande, il obtint un brevet royal de son invention, avec menace de mort pour quiconque la lui déroberait, et un canonicat d'un revenu de 600.000 reis, et qu'il fut désormais connu du peuple de Lisbonne sous le nom de « O Voador » (l'homme volant).

Mais ce précurseur de l'aviation ne tarda pas à être persécuté par l'Inquisition portugaise qui le traitait de magicien et, quoique ayant abandonné ses études d'aéronautique pour des constructions navales, il se vit finalement exclu de l'Académie et dut se réfugier en Espagne, où il mourut obscurément à l'hôpital de Séville, et on crut d'abord, mais suivant les dernières constatations, à Tolède, âgé de moins de quarante ans.

INFORMATIONS

APRÈS LA SÉANCE

La question de la majorité républicaine

On croyait, d'après les chiffres admis, que le total des députés républicains ne dépassait pas 360 voix. Dans ces conditions, si le gouvernement avait plus de 180 voix républicaines contre lui — et il venait d'en avoir 198 — il devait se retirer. Cependant la séance avait été levée sans que le président du conseil eût indiqué que le gouvernement démissionnât, M. Jaurès, dans les couloirs, déclarait : « Le gouvernement demeure au pouvoir. »

Toutefois, on apprenait bientôt que les ministres venaient, dans un des bureaux de la Chambre, de se réunir en conseil de cabinet, afin d'examiner le scrutin et de constater si, dans la majorité de 346 voix qu'il venait de recueillir, figurait la majorité des voix républicaines.

Le Gouvernement considère qu'il a bien la majorité républicaine

A l'issue du Conseil de cabinet, M. Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a déclaré :

Nous avons examiné la liste numérique des groupes républicains. Elle est ainsi composée :

Union républicaine	112
Gauche démocratique	73
Gauche radicale	109
Groupe radical-socialiste	146
Socialistes indépendants	30
Socialistes unifiés	75
Total	464
Majorité absolue	233

Les familles nombreuses

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu M. Messimy, sur son projet de loi, ayant pour but l'attribution d'une allocation immédiate aux mères de famille françaises, à la naissance de chaque enfant, venant au monde en sus des trois premiers.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Honnorat, Metin, Nouhaux, Lailolle, Dubuisson, Bonnevaux et Lenoir, la Commission a émis à l'unanimité, un vote favorable à la proposition.

M. Honnorat a été nommé rapporteur.

Le bi-centenaire de Rousseau

Les fêtes organisées pour le bi-centenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, promettent d'être fort belles dans leur diversité. Elles ont débuté le 16 juin à Bossey (Savoie), par la pose d'une plaque commémorative au presbytère, une fête enfantine et une fête de l'arbre, pour se continuer le 23 juin, à Ermenonville, où le prince Radziwill voudra bien ouvrir son parc pour une représentation du *Devin du village*, de Jean-Jacques Rousseau.

Le vendredi 28 juin ouvrira la série des cérémonies officielles par une grande fête universitaire à la Sorbonne ; le même jour aura lieu à Amneville la pose d'une plaque commémorative sur la maison de Mme de Wareans.

Le lendemain, samedi, à 8 h. 30 du soir, représentation de gala au Trocadéro. On donnera le *Devin du village*, par l'Opéra-Comique ; *Pygmalion*, de J.-J. Rousseau, par le Théâtre-Français.

Le président de la République procédera le dimanche 30 juin à l'inauguration officielle, au Panthéon, du tombeau de Jean-Jacques Rousseau, exécuté par le statuaire Bartholomé.

Le même jour, une fête de la Nature aura lieu à Montmorency, avec représentation théâtrale et, le même jour encore, à Monthard, sera célébrée la fête de Buffon et de Jean-Jacques Rousseau, avec conférence de M. Buffenot.

Deux fêtes auront lieu en juillet, la première, le 7, à Montpellier, comprendra une fête de la Nature, au Peyrou, et un banquet ; la seconde, beaucoup plus solennelle, sera célébrée en même temps à Lyon et à Paris, avec des programmes qui ne sont pas encore définitivement fixés.

Les fêtes françaises seront clôturées en septembre, par la Fête des Perceches, qui aura lieu à Chambéry.

L'Entrevue du Tsar et de Guillaume II

La venue de l'empereur Guillaume dans les eaux finlandaises est fixée définitivement au 20 juin (style russe). A propos du prochain voyage de

Empereur Guillaume en Finlande, l'officier « Lokalanzeiger » écrit :

« Le chancelier accompagne l'empereur : c'est donc la preuve que l'entrevue des deux monarques ne saurait avoir un caractère personnel. L'incontestable signification politique doit être interprétée comme un nouveau symptôme des relations confiantes des deux gouvernements. L'entrevue de Potsdam a déjà montré que, tout en restant fidèles aux alliances existantes, les deux empires voisins savent maintenir leurs relations amicales séculaires. On peut admettre comme évident que dans cette nouvelle rencontre il sera question de la politique internationale générale, et en particulier de l'état de choses amené dans la Méditerranée par la guerre italo-turque. »

En Portugal

Le capitaine Paiva Conceiro, et dix-huit de ses compagnons, prêtres, officiers, civils, tous chefs de l'incursion monarchiste qui eut lieu par Vinhaes le 5 octobre dernier, ont été jugés mercredi par contumace par le tribunal criminel civil de Porto. Le capitaine a été condamné à six ans de prison cellulaire ou à dix ans de déportation dans un pénitencier de 1^{re} classe ; ses compagnons, à six ans de prison cellulaire, suivis de dix ans de déportation ou à vingt ans de déportation. Un prêtre seul a été acquitté.

Conceiro n'a pas été condamné à une peine plus forte en raison des grands services rendus à la patrie comme vaillant officier.

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. Georges Laguerre, député de Vaucluse, décédé mardi soir dans sa propriété de Gourmay-sur-Marne. Il était âgé de 54 ans. M. Laguerre, était inscrit avocat au barreau de Figéac.

À l'unanimité le Conseil municipal de Paris a émis un vœu favorable à la création d'une fête nationale de Jeanne-d'Arc, et laissant aux Chambres le choix de la date de cette fête.

Le jury de l'Indre a condamné à la peine de mort, une femme nommée Léontine Soulas, âgée de 30 ans, qui empoisonna son mari.

Un riche commerçant allemand, M. Hinkel, habitant Moscou et mort récemment dans cette ville, a laissé sa maison de commerce, évaluée à 10 millions de francs, à ses employés.

Au polygone de Vincennes, une compagnie a fait des essais de tir sur un écran cinématographique où passaient des tirailleurs. L'expérience a brillamment réussi.

Des marins espagnols du port catalan de Rosas ont repêché en mer les débris d'un aéroplane, que l'on croit être celui du malheureux lieutenant Bague, dont on se rappelle la mort tragique.

La Chambre des communes a adopté en première lecture un bill réformant le régime électoral dans un sens plus libéral. Il a, notamment, pour objet de faire disparaître le privilège qu'ont certains électeurs de voter plusieurs fois au cours d'une même élection.

— A Douai, deux biplans qui évoluaient se sont heurtés ; les deux pilotes qui les montaient, le capitaine Dubois et le lieutenant Peignan sont tombés et se sont tués.

CHRONIQUE LOCALE

LA RÉFORME ÉLECTORALE et la R. P.

La Réforme électorale est à l'ordre du jour.

La Chambre ne peut se réunir, un ministre se constitue, M. Deschanel être candidat, sans qu'il ne soit question de proportionnelle, de représentation des minorités, de quotient et de restes.

M. Deschanel qui avait eu la bonne fortune en naissant d'hériter d'une situation politique, que lui valurent le prestige, l'autorité morale et le républicanisme éprouvé de son père, avait eu depuis la faiblesse, de tempérament ou d'ambition, de servir de port drapeau aux adversaires de la République. L'Académie et la R. P. ont eu cette première vertu singulière de restaurer le républicanisme de M. Deschanel et de lui valoir avec des suffrages républicains le fauteuil de la Présidence. Ainsi grâce aux vertus moralisatrices de la R. P. va-t-il succéder dans ces hautes fonctions à

l'homme intègre qui servit de cible à la réaction du temps où M. Deschanel lui servait de fusil. C'est là, paraît-il, de la Justice et de la Morale érpestée.

Il s'agit de savoir si après avoir servi à former le républicanisme de M. Deschanel, la R. P. pourra restaurer les lézards électoraux de l'opposition et apporter le salut aux parlementaires en mal de réélection. Au nom de la Justice et de la Morale les Erpistes se proposent de réformer notre système électoral, et de modifier par voie législative la loi constitutionnelle.

Il paraît d'après eux que pour être équitable notre système électoral doit être compliqué et que le sentiment de la Justice commande aux élus de la majorité de dénoncer les vices rédhibitoires du scrutin majoritaire qui les a désignés. De telle sorte qu'ils nous offrent le spectacle de représentants déniautant toute valeur au mode de votation qui est leur raison d'être, et qui malgré cela se prétendent qualifiés pour se faire les champions de la Justice et de la Morale et se transformer en porte-paroles d'une volonté populaire dont ils affirment n'être que l'imparfaite et très illégitime émanation.

Et voilà comment il se fait qu'un Parlement l'opposition de droites unit à l'opposition de gauche pour tenir en échec, à la faveur de quelques dissidents républicains, la majorité républicaine. Et cette coalition insoutenable, qui n'a d'autre raison d'être que la défense d'intérêts particuliers, prétend accaparer un temps précieux que la majorité radicale et radicale socialiste entend consacrer à l'examen et au vote du Budget et des lois sociales promises à la Démocratie. Elle entend nous démontrer que le régime électoral républicain doit être déterminé par la coalition de tous ses adversaires, contre la majorité républicaine. C'est le mariage de la Carpe et du Lapin.

En présence d'un tel excès de vertu, n'est-on pas en droit de se demander comment la R. P. a pu transformer en de tels apôtres, les zélés de la régénération erpestique qui sont demeurés indifférents à toutes les initiatives dont le but fut de moraliser le régime électoral : secret de vote, réglementation de l'affichage, limitation des dépenses électorales, pérennité des circonscriptions, etc. ?

Le suffrage universel pourra continuer à être soumis à toutes les embûches, l'or corrompeur pourra continuer à se distribuer... MM. les erpestes n'ont cure ni de cette justice ni de cette moralité.

La justice et la morale consistent pour eux à dénoncer les coalitions électorales dans les consultations populaires et à les pratiquer, de la façon la plus immorale, au Parlement, au gré de leurs intérêts.

Ils semblent ne poursuivre d'autre but que d'entraver l'action législative et réformatrice du parti radical, de façon à permettre à l'opposition de droite et à l'opposition de gauche de dénoncer la faillite du parti radical, et à servir de prétexte à M. Jaurès pour clamer dans le pays, la déchéance de la République et le triomphe de la démagogie socialiste.

La faiblesse erpestique ne tient pas uniquement à cette tactique démagogique dont est née la coalition de l'opposition de droite et de l'opposition de gauche, elle réside tout entière dans ce fait que le système majoritaire résoud tous les problèmes électoraux, parlementaires et législatifs, et que le système proportionnaliste ne résoud rien. Accordons pour un instant aux apôtres erpestes le système cher à M. Benoist et à M. Jaurès, et demandons leur de nous donner un Président de la République et des Présidents de Chambre suivant le système proportionnel, et d'appliquer leur système à la constitution des ministères, au vote du budget, des impôts et des lois. Mais comme il leur faudra toujours en dernière analyse en revenir au système majoritaire, je leur demande pourquoi ils veulent contraindre la majorité républicaine à l'abandonner ? Serait-ce par hasard pour en accorder le bénéfice à ses adversaires ? Je ne suis pas éloigné de le croire et cela tranche le débat.

Si le débat ne se trouvait ainsi résolu, j'invoquerais un argument d'ordre constitutionnel pour en détourner tous les républicains.

Le Régime Républicain est basé sur le droit constitutionnel d'éligibilité de tous les citoyens. Et ce droit d'éligibilité quel est-il, sinon la possibilité pour chaque citoyen d'acquiescer, dans l'exercice de sa profession et dans la pratique de ses devoirs sociaux, le droit de solliciter et d'obtenir du collège électoral la faveur de s'occuper des affaires publiques ? Or l'exercice d'une profession et la pratique des devoirs sociaux se poursuivent dans un cadre forcément limité, qui ne dépasse pas l'unité administrati-

ve. Et si par le vote d'une loi nouvelle vous élargissez les limites de la circonscription électorale dans des proportions trop exagérées ou trop arbitraires, vous enlevez du même coup au simple citoyen ce droit d'éligibilité qu'il tient de la Constitution. Le Département est depuis cent ans l'Unité administrative, il est la plupart du temps le cadre déjà très élargi de notre vie privée et de notre vie sociale ; les qualités civiques et morales, un simple citoyen peut solidement les établir dans ce cadre, mais il lui sera plus difficile et souvent impossible de les établir dans une circonscription élargie d'une façon trop arbitraire. Et alors on fait de l'exercice du droit d'éligibilité non plus l'exercice d'un droit civique, mais la jouissance d'une faveur de parti. Il constitue la plus grave atteinte à l'individualisme politique des citoyens.

Et l'on conçoit que les partis d'opposition mettent leur dernier espoir dans ce transfert des droits politiques de l'individu aux groupements de partis. En régime R. P. l'éligibilité n'est plus qu'un privilège qui pourra aller parfois à l'élite intellectuelle, c'est possible, mais qui la plupart du temps sera l'apanage des puissances d'argent et des puissances d'intrigues.

D'ailleurs le Droit Constitutionnel se trouve d'accord avec l'expérience pour proclamer que le droit d'éligibilité ne doit pas être un privilège réservé à l'intelligence transcendante : Berthelot et Hanotaux, pour ne citer que ceux-là, furent de médiocres politiques ; ce qui est le plus nécessaire à l'État, c'est un grand sens pratique forgé des réalités de la vie et doublé d'une valeur morale inébranlable et d'un loyalisme inaltérable.

Ce qu'il faut à la France ce sont des hommes de caractère à la conscience éprouvée, au sens moral le plus droit et aux convictions sincères, capables de dévouement et d'abnégation.

Trouverait-on par hasard qu'il n'y a pas suffisamment d'arrivistes et que notre Parlement manque d'hommes d'affaires.

Je vous serais très obligé de vouloir bien le demander aux lecteurs de votre Journal, en leur communiquant ces modestes réflexions.

Un Républicain.

Votes de nos députés

Sur la demande de renvoi à la Commission, présentée par M. Augagneur en faveur de son contre-projet de réforme électorale, les votes de nos députés ont été :

Pour : MM. Bécays et Malvy. Contre : M. De Monzie.

La Chambre a repoussé le renvoi par 346 voix contre 197.

Liste de Souscription

EN FAVEUR DU PERSONNEL DE L'IMPRIMERIE

M. Adolphe Theil, propriétaire à Laval-de-Cère. 5 fr.

Mairie de Cahors

Vaccination et Revaccination

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'une séance de vaccination et revaccination obligatoire et gratuite aura lieu à l'Hôtel de ville pour les deux cantons de la commune de Cahors, le vendredi 28 juin courant à deux heures du soir.

Subvention

Le ministre de l'agriculture vient d'accorder une subvention de 300 fr. à la caisse départementale de réassurances contre la mortalité du bétail du Lot, à Cahors.

Le congédiement des Percepteurs

L'Officiel publie une décision du ministre des finances fixant la liste des perceptions de 1^{re} et 2^e classe, dans lesquelles les commis qui réunissent les conditions réglementaires d'âge et de temps de service ne peuvent être congédiés sans autorisation du conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité publique.

Parmi les perceptions visées par cette décision se trouve celle de Cahors.

Remerciements

A un ordre du jour de félicitations voté à M. le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, par le conseil municipal de Puy-Evêque, M. le Président du Conseil a prié M. le Préfet du Lot d'être son interprète auprès du conseil municipal, pour le remercier de ses félicitations.

Association Amicale

des Instituteurs et Institutrices publiques et laïques du lot

Une séance extraordinaire du conseil d'administration de l'Amicale aura lieu à Cahors au siège social, le dimanche 30 juin à 9 h. 1/2 du matin. Les adhésions au Banquet doivent être adressées avant le lundi soir 24 juin.

Commission départementale

La Commission départementale se réunira le 1^{er} juillet à 2 heures dans une des salles de la Préfecture.

Bibliographie

M. Eugène Grangé, l'excellent poète qui, sous le pseudonyme de E. de Surgès, a publié de nombreuses et délicates poésies, vient de faire paraître 3 pièces en vers dont l'originalité charmante doit lui attirer les suffrages non seulement des tout petits auxquels elles sont spécialement destinées, mais même ceux de grands qui retrouveront bien retracés les contes dont on intéressa leur jeunesse.

Le Petit Poucet, le Chaperon Rouge, la Belle au Bois Dormant, ces trois merveilleuses histoires où Perrault mit autant de naïveté gracieuse que de saine morale, ont été mises en scène par M. Grangé qui — cela ne gêne rien — a versifié tout simplement, sans prétention, les dialogues que les petits pourront à leur tour répéter et jouer tout simplement.

Chaque pièce est illustrée par M. Fernand Fau.

En vente à Cahors chez M. Girma, libraire.

Brevet élémentaire

Voici les résultats des examens du Brevet élémentaire pour les garçons. Sont définitivement reçus :

MM. Baudel, Combes, Laporte, Moles, Pillat, Pomé, Vérites, du cours complémentaire de Cahors ; Vayssé de Cahors ; Boulomieu, Cédou, Labarthe, Rouhier, Sabatié, de l'école primaire supérieure de Luzech ; Gance, Carrayou, Coldefy, Fréjave, Lacombe, Lescure, Lescuré, Leyde, Longour, Pechbert, Rigal, Sournae, Trémoulet, Vernejoles, de l'école primaire supérieure de St-Céré ; Roussy, du cours complémentaire de Puy-Evêque ; Bourges, Guittény, Lagarde, de l'école primaire supérieure de Martel ; Couybes, Destruel Marius, Dupont, Soulages du collège de Figéac ; Loubières, Mouraud, Rioucou, du cours complémentaire de Souillac ; Pujols, Roques, caporaux au 7^e d'infanterie ; Debord, de l'école publique de St-Aubin ; Mazenou, de l'école primaire supérieure d'Ussel (Corrèze).

Postes et télégraphes

Le 23 juillet 1912, à 10 heures du matin il sera procédé en séance publique à Montauban, avenue Gambetta, 72 à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter à pied de Lauzerte à Montcuq.

Adresser les demandes au directeur des Postes et télégraphes à Montauban avant le 7 juillet.

Recrutement des classes

À la suite de la clôture des listes de recrutement cantonal, le compte numérique des jeunes gens de la classe 1911 et ajournés de la classe de 1910 a été arrêté comme il suit : Inscrits, 1542 ; rayés par le conseil, 17 ; maintenus définitivement sur les tableaux, 1525 ; exemptés 114 ; bons pour le service armé, 1170 ; service auxiliaire, 72 ; engagés volontaires, 53 ajournés à un an, 88 ; hommes en sursis, 28.

Le nombre des inscrits de l'année dernière s'élevait au chiffre de 1599. Une diminution de 57 jeunes gens se constate d'une année à l'autre, ce qui est énorme, et prouve la diminution constante qui se manifeste dans les naissances du département et démontre en même temps les effets de la dépopulation rurale.

Acte de probité

M. Blanchès, propriétaire de l'Hôtel du Midi, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de remettre au bureau de police, ce qui permit au propriétaire de retrouver la somme égarée.

Concours

Conformément à l'article 4 de la loi du 14 décembre 1888, et au décret du 30 août 1908, un concours sera ouvert le 2 décembre prochain, à neuf heures du matin, à l'Ecole d'application du service de santé militaire à Paris, pour l'admission à quarante emplois de médecin aide-major de 2^e classe élève à ladite école.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Préfecture.

Services postaux pendant l'été

On sait combien le service des postes laisse souvent à désirer, faute d'un personnel suffisant pour en assurer le bon fonctionnement. Il semble que, dès maintenant, l'administration des P. T. T. prévoit des difficultés nouvelles pour la saison d'été. Voici, en effet, l'ordre de service qui vient d'être envoyé :

« En raison de l'accroissement considérable du trafic, sur certaines sections, pendant la saison estivale, il n'est pas toujours possible de donner un cours absolument normal aux correspondances de toute nature, malgré les renforts donnés aux services surchargés. Cette situation menace de s'aggraver encore cette année, du fait de la suppression d'un assez grand nombre d'emplois d'agents hors cadres qui étaient précédemment détachés dans les différentes

brigades, pendant les mois de juillet, d'août et de septembre. Il y a donc lieu de craindre, dans ces conditions, que les lettres dont la transmission doit toujours être assurée régulièrement, se trouvent retardées dans leur distribution. En vue de parer à cette éventualité, il convient de rechercher les moyens de ne causer au public que le minimum de préjudice... »

Pour parer au déficit de personnel, l'administration propose de recruter des « volontaires ». Mais l'Association générale des agents de P. T. T. s'oppose à cet expédient, pour des motifs d'ordre professionnel.

Arrestation

Nous avons mentionné le procès-verbal qui fut dressé par la police de notre ville contre la nommée Manceau, âgée de 27 ans, prise en flagrant délit de vol, au cimetière.

Après enquête, cette femme fut convoquée mardi par le Parquet, et arrêtée.

Elle a été éconduite dans la journée à la prison de notre ville.

La femme Manceau est une voleuse de profession ; ses méfaits sont nombreux. Du reste elle a déjà subi 11 condamnations. Elle a comparu à la session de mars devant le jury sous l'inculpation de vol, mais elle fut acquittée.

Ajoutons que deux de ses enfants lui ont été retirés pour être confiés à l'assistance publique.

Commencement d'incendie

Dans la journée de mardi, vers 2 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre au 3^e étage de l'immeuble Delbru, rue de l'Université.

C'est en préparant des plaques de naphthaline, qu'une locataire, marchande foraine, a mis le feu.

Grâce aux secours immédiats, l'incendie fut rapidement éteint ; néanmoins la locataire de la chambre a eu les mains légèrement brûlées.

Musique du 7^{me} régiment d'infanterie

PROGRAMME DU 20 JUI 1912
Dauber (paso-doble). S. Lope.
Les noces de Figaro (ouv.) Mozart.
Souviens-toi (valse). Waldteufel
Déjanire, St-Saëns.
a) Prélude du premier acte.
b) Prélude du deuxième acte.
c) Marche du cortège.

With Sword and Lance. H. Starke.
Allées Fénélon de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4

Arrondissement de Cahors

Gigouzac

Conseil municipal. — Le conseil a désigné MM. Jean Lasvignes et Issaly, pour faire partie du bureau de bienfaisance. Puis il a voté le budget de 1913, ainsi que le budget additionnel de 1912.

Le conseil a nommé deux délégués pour assister M. le maire à l'occasion de l'adjudication d'une fontaine publique. Ont été désignés : MM. Pierre Andral et Silvain Vayssièr.

Blars

Changement de foire. — Nous rappelons aux éleveurs de la race ovine que la grande foire de notre commune aura lieu le lundi 24 juin au lieu du 23, qui tombe cette année un dimanche.

Tout fait prévoir qu'elle sera très importante, malgré son changement de date.

Calvignac

Syndicat des producteurs de fraises.

— Les membres de ce syndicat se sont réunis dimanche dernier, en assemblée générale, sous la présidence de M. Louis Peyre.

M. A. Couderc, secrétaire général, a fait l'exposé de la situation de l'Association. On a vu voir qu'elle est brillante.

M. Lagarde, a rendu compte de sa gestion financière. Les détails ont été approuvés.

M. le président dit ensuite qu'il faut procéder au renouvellement du bureau. L'ancien a été réélu.

M. le président a remercié au nom de tous ses collègues et a ajouté qu'il fera son possible pour rechercher des améliorations.

Les cotisations et le montant des engrais achetés ont été ensuite payés.

Saint-Laurent

Accident mortel. — M. Desprats, du Pech-de-Saux, vieillard de plus de 70 ans, gardait des vaches en compagnie de son petit-fils, un tout jeune enfant.

Tout à coup l'une des bêtes, qu'on n'avait jamais connue vicieuse, s'élança sur le vieillard, le renversa et le piétina.

Aux cris poussés par l'enfant, la bru accourut au secours de son beau-père ; avec l'aide de voisins, on transporta Desprats chez lui.

Malgré les soins immédiats qui lui furent prodigués, le malheureux décéda vendredi des suites de ses blessures.

Puy-Evêque

Conseil municipal. — Dans sa dernière réunion, tenue sous la présidence de M. le docteur Rouma, maire, le conseil a procédé à la nomination de ses diverses commissions qui sont ainsi composées : Délégués à la commission de l'hospice : MM. le docteur Delbreil et Chambou. Bureau de bienfaisance : MM. Neumille et Filhol. Commission des finances : MM. Bouyset, Crayssac, Chambou, Delmas, Leygues, Négotier, Piécourt. Travaux publics : MM. Delbreil, Gérald, Filhol, Galaux, Labiche, Neumille, Piécourt. Commission scolaire : MM. Delmas, Galaux, Guingal, Soulaçoix. Lecture est ensuite donnée des recettes

et des dépenses faites pour l'entretien des chemins vicinaux. Le reliquat qui reste pour 1912 s'élève à 416 francs.

Une proposition de M. Piécourt, au sujet de la fourniture des fusées paraguayaises est renvoyée à la commission des finances.

Union musicale. — En vue de la sortie de dimanche prochain, les membres de l'Union auront une répétition supplémentaire dimanche matin, à 10 heures.

Cheval emballé. — Au retour de la foire de Prayssac, M. Hippolyte Vignals, serrurier à Puy-Evêque, détalait tranquillement son cheval devant sa porte, lorsque la bête voulant sortir brusquement des brancards, entraîna le véhicule qui tenait encore par un trait et partit au galop du côté de la Truffière.

A un moment donné, la jardinière se renversa brusquement et l'on put alors maîtriser le cheval, qui n'avait eu aucun mal. Seule la voiture avait été endommagée.

Dépôt de remonte. — Une commission complémentaire est venue, le 14 juin, inspecter le terrain de Dinot, proposé pour l'annexe du dépôt de remonte ; il a été trouvé favorable.

Vu la proximité de la gare et les nombreux avantages qu'elle offre en outre notre Municipalité : éclairage électrique, soins médicaux et autres qui seraient donnés aux soldats dans notre bel hôpital moderne, nous avons des chances de voir ce projet s'exécuter.

M. Rouma et M. Delit ont fait des démarches en vue de contrebalancer les intrigues euvrées dans le « Télégramme » du 14 courant.

Prayssac

Foire. — Favorisée par un beau temps, notre foire du lundi 17 a été importante sur tous les points. De grandes transactions ont eu lieu. Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 20 à 22 fr. ; avoine, de 10 à 11 fr. ; maïs, de 18 à 19 fr. ; pommes de terre nouvelles, de 0,30 à 0 fr. 35 le kilo.

Marché aux bœufs. — Belle marchandise amenée : bœufs de première catégorie, de 4.100 à 4.200 fr. ; bœufs d'attelage, de 900 à 1.000 fr. ; bœufs secondaires, de 700 à 800 fr. ; bouvillons, de 500 à 600 fr. ; veaux, de 400 à 500 fr., le tout la paire.

Viande de boucherie. — Bœufs, de 33 à 35 fr. ; moutons, de 38 à 40 fr. ; veaux, de 40 à 42 fr. ; le tout les 50 kilos, selon la première ou la deuxième qualité.

Marché à la volaille. — Poulardes, de 5 à 6 fr. ; poules, de 4 à 5 fr. ; poulets, de 4 à 5 fr. ; jeunes poulets, de 3 à 4 fr. ; pigeons, de 1,20 à 1 fr. 50 ; dindes, de 8 à 9 fr. ; lapins domestiques, de 4 à 5 fr. la paire.

Les œufs, de 0,80 à 0 fr. 85 la douzaine. Marché aux oisons. — Canards mulâtres, de 6 à 7 fr. ; canards communs, de 2 à 3 fr. ; oisons, de 5 à 10 fr. la paire, le tout selon qualité et grosseur.

Marché aux moutons. — Beaux moutons de race pure réserve, de 45 à 50 fr. ; brebis avec couple, de 50 à 55 fr. ; brebis communes, de 30 à 32 fr. ; jeunes brebis, de 20 à 22 fr. ; moutons secondaires, de 18 à 20 fr. ; agneaux, de 15 à 18 fr. la pièce.

Marché aux porcs. — Porcs d'élevage, de 60 à 70 fr. ; porcs pour l'engraissement, de 80 à 85 fr. ; petits porcs, de 25 à 30 fr., suivant qualité et grosseur.

Jardinage. — Vente des légumes à des prix assez élevés. Les jeunes plants de choux ou betteraves vendus aux cours habituels des marchés.

Grézels

Jury d'expropriation. — C'est aujourd'hui, jeudi, à neuf heures, que se réunira, à la mairie de Grézels, le jury chargé de déterminer l'indemnité à accorder à Mme Poujade, à raison des immeubles qui lui sont achetés pour l'agrandissement du champ de foire.

Les opérations seront présidées par M. Cuniac, juge au tribunal civil de Cahors. Mes Besse et Marre, avocats au barreau de Cahors, plaideront dans cette affaire.

Pescadoires

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, sous la présidence de M. Lafond, maire.

Lecture est faite du compte rendu des recettes et des dépenses pour l'année 1911. Ils sont approuvés.

Le conseil approuve ensuite les budgets du bureau de bienfaisance, et les divers budgets sont approuvés par le conseil sans déficit.

Arrondissement de Figéac

Larnagol

Grande manifestation syndicale. — Dimanche a été offert à Larnagol, un grand banquet à M. Delport, Président de la Fédération nationale des planteurs de tabac. Je me rendis comme représentant du « Journal du Lot » à cette manifestation syndicale. Je partis de Cahors vers onze heures. Nombreux sont les planteurs qui se rendent au banquet, les uns en auto, les autres en bicyclette ou en voiture.

On roule, on roule sur une route poussiéreuse, toute blanche, dont les reflets brillants fatiguent énormément les yeux. Pourtant le ciel est un peu couvert, mais par instants un

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Traversée la plus courte de France en Algérie par Port-Vendres

Le trajet le plus rapide de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne ou par Bordeaux, Toulouse, Narbonne.

De Port-Vendres à Alger en 22 heures par paquebot rapide « La Marsa » muni de la télégraphie sans fil.

ALLER : départ de Port-Vendres le dimanche à 1 h. 30 du soir, arrivée à Alger le lundi à 11 heures du matin.

RETOUR : départ d'Alger, le mercredi à midi, arrivée à Port-Vendres le jeudi à 10 heures du matin.

De Port-Vendres à Oran en 30 heures par paquebot rapide « Medjerda » muni de la télégraphie sans fil.

ALLER : départ de Port-Vendres, le vendredi à 1 h. 30 soir, arrivée à Oran, le samedi à 7 heures du soir.

RETOUR : départ d'Oran, le lundi à midi, arrivée à Port-Vendres, le mardi à 6 heures du soir.

Billets directs simples valables 15 jours et billets d'aller et retour valables 90 jours en 1^{re}, 2^e et 3^e classes de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran, via Limoges, Montauban, Narbonne ou via Tours, Bordeaux, Narbonne. Enregistrement direct des bagages. Voitures directes, wagons-lits.

Nouveaux avantages pour les voyageurs à destination des stations thermales du Centre et de l'Auvergne.

En vue d'accorder de nouvelles facilités à la clientèle des stations thermales du Centre et de l'Auvergne, la Compagnie d'Orléans a décidé d'étendre jusqu'au 30 juin la période d'émission des billets de début de saison pour la Bourboule, le Mont-Dore, Chamblet-Néris (Néris-les-Bains), Cransac et Evaux-les-Bains, période

qui expirait antérieurement le 15 juin.

Nous rappellerons que ces billets sont valables 25 jours sans prolongation.

En outre la station de Rocamadour (Miers) est admise à bénéficier des nouvelles dispositions ci-dessus.

Amélioration dans la délivrance des billets d'aller et retour collectifs de famille pour la saison d'été.

En vue de donner de nouvelles facilités aux familles pour leurs déplacements sur son réseau, la Compagnie d'Orléans a décidé d'avancer au 15 juin la délivrance des billets d'aller et retour collectifs pour la saison d'été, qui n'étaient délivrés antérieurement qu'à partir du 25 du même mois.

La date d'expiration de la durée de validité de ces billets reste, comme auparavant, fixée au 5 novembre, sans supplément, quelle que soit l'époque de la délivrance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

BANQUE CHAIREIRE & C^{IE}

Société en Commandite au Capital de 4 Millions de Francs

Siège Social : CAHORS, rue Fénelon, 8

AGENCES

PARIS, 7, rue Drouot

Bayonne.
Saumur.
Beaugé.
Beaulieu.
Caylus.
Brive.
Laroquebrou.
Montclar.

Montauban.
Lafrançaise.
Bourgeuil.
Saint-Céré.
Jazet.
St-Jean Pied-de-Port
St-Palais.
Montricoux.

Grenoble.
Beaufort.
Caussade.
Gourdon.
Langeais.
Azay-le-Rideau.

Localités du Département du Lot visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel, Castelnau
Souillac, Prayssac, Montcuq, Salviac

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES

CHAREBANK

à Paris : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

Cahors : 45 — Paris { 1^{re} ligne : 313-23 — Montauban : 74
2^e ligne : 326-66
Saumur : 1-75 — Bayonne : 4-55

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Etrangères

Paiement sans frais de tous coupons

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans frais à toutes les émissions

DÉPÔT DE FONDS ET DE TITRES

Transferts, Echanges et Régularisation de Titres

Renouvellement des feuilles de Coupons

Service de Coffres-Forts à Secrets

Un service continu de Garde est établi pour assurer la sécurité que comporte ce genre d'installation

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

TÉLÉPHONE 42

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La Phosphode Garnal

Remplace l'HUILE DE FOIE DE MORUE

et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.
Prix du Flacon : 2 fr. au lieu de 3 fr. 50. — Le litre : 4 fr. 50 au lieu de 6 fr.

La Phosphode Garnal

et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN

DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

ON DEMANDE A ACHETER

de suite dans le département et départements voisins, propriétés ville ou campagne de rapport ou d'agrément, châteaux, moulins, tous fonds de commerce et industries, usines, fabriques, OFFRE GRATUITE ET AVANTAGEUSE sera faite par retour du courrier à toute demande sérieuse. **CAPITAUX** pr. sociétés, nantiss., hypoth., command. associé.

BANQUE D'ÉTUDES, 29 BOULEVARD MAGENTA. PARIS (33^e année).

La Royale de France

Incendie, Accidents, Grêle, Bétail, etc., 65 rue de Rivoli, Paris, terminant organisation, accepterait Directeurs dans les départements où elle n'est pas représentée. Fixe et commissions.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'Abattoir			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.912			0,86	0,82	0,80
Vaches.....	1.441	729	209	0,80	0,78	0,76
Taureaux.....	340			0,78	0,75	0,72
Veaux.....	1.832	2.009	65	0,90	0,85	0,82
Moutons.....	15.537	11.243		0,98	0,95	0,90
Porcs.....	3.674	3.543		0,74	0,72	0,68

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les moutons et difficile sur les bœufs et les veaux, très calme sur les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

FEUILLETON DU Journal du Lot 7

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

La belle Provençale

III

Georges et Marcel

— Ah ça ! mais, — s'écria le jeune homme, je ne sais, en vérité ou j'ai la tête ! — Vous m'avez fait l'honneur de m'apprendre votre nom... et vous ne savez même pas qui je suis... — Je vais me présenter moi-même, ce qui sera bientôt fait, car j'ai peu de titres à énumérer, de quelle nature qu'ils soient... — Je m'appelle Georges Herbert ; — je suis très riche, très inoccupé, et assez souvent très ennuyé. — J'ai beaucoup d'amis, qui me proclament avec enthousiasme le meilleur garçon du monde parce que, dans leurs jours de mauvaise fortune, je ne me fais point trop tirer l'oreille pour leur prêter quelque vingt-cinq louis que j'ai la discrétion de ne leur redemander jamais... — J'ai trente

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

ans et les mœurs d'un célibataire ami du décorum, et qui songe qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard il lui faudra faire une fin tragique... en d'autres termes, se marier... — Maintenant, mon cher monsieur de Labardès, vous me connaissez aussi parfaitement bien que si vous m'avez connu toute votre vie... — Mes torts vis-à-vis de vous sont réparés, et il ne nous reste qu'à nous mettre en route si vous voulez arriver chez monsieur votre oncle avant l'heure à laquelle il est d'habitude couché et endormi, car j'ai entendu dire à son médecin, qui est aussi le mien, qu'il ne manquait jamais de se mettre au lit à neuf heures précises... — Je suis à vos ordres... — répondit Marcel.

Les deux jeunes gens quittèrent le restaurant et se dirigèrent vers la plus belle rue du plus beau quartier de la ville.

Georges Herbert s'arrêta devant un charmant hôtel dont la façade, de style renaissance, était ornée des sculptures les plus ravissantes. — Les délicieuses constructions de la rue Jean Goujon, aux Champs-Élysées, peuvent en donner une idée à nos lecteurs parisiens.

— Chez qui donc me conduisez-vous ? — demanda Marcel en voyant son compagnon appuyer la main sur le marteau ciselé de la porte cochère. — Mais, chez moi... — répondit Georges ; — ceci est ma maison de ville... Ne faut-il pas prendre les chevaux ? — Un domestique revêtu d'une livrée

de fantaisie fort élégante, vint ouvrir.

— Dominique, — lui demanda le jeune homme, — les chevaux sont-ils prêts ?

— Oui, monsieur, il ne reste qu'à les bridier.

— C'est bien. — Tu coucheras ici cette nuit. — Monsieur m'accompagne. — Mets une de mes selles à la jument...

— Oui, monsieur. — Monami, — dit Marcel au valet qui se dirigeait vers l'écurie, — vous m'obligerez fort en ajoutant des fontes à la selle du cheval que je dois monter...

— Des fontes ! — répéta Georges en riant ; — et pourquoi cela, mon Dieu ?

— Parce que j'ai dans mes poches deux pistolets qui sont la chose du monde la plus embarrassante et dont je serais très heureux d'être délivré... — Tu entends, Dominique ?

— Oui, monsieur.

Et le domestique s'éloigna. — D'ailleurs, — ajouta Marcel, — par les forçats évadés qui courent le monde, il me semble qu'il est prudent d'être armé...

— Tiens, au fait, vous avez raison ! — répondit Georges, — j'avais absolument oublié les forçats !... Si je prenais aussi des pistolets, moi ?... qu'en pensez-vous ?

— Je pense que la précaution ne peut qu'être utile... — Georges réfléchit pendant un instant,

— Ah ! ma foi ! — dit-il ensuite, — j'y renonce...

— Pourquoi donc ?

— Il faudrait faire mettre des fontes à ma selle, — il faudrait monter au premier étage, — il faudrait charger les pistolets... — Tout cela nous donnerait trop d'embaras et nous ferait perdre notre temps... Il suffit d'ailleurs que vous ayez des armes, vous. — Je parierais de grand cœur cent mille contre un que l'occasion de vous en servir ne se présentera pas. — Ainsi que l'a fort bien fait observer Loustalot, qui n'est point un sot, les galériens évadés doivent être à l'heure qu'il est, bien éloignés de Toulon — (si toutefois ils ne sont pas déjà repris). — Très certainement ces bandits n'auront pas eu la stupidité de rester dans la guêule du loup... — et puis, jamais de la vie ils n'auront la fantaisie ridicule d'attaquer des gens à cheval... — Nous pouvons donc nous mettre en route sans la moindre crainte... — Je vous réponds que nous arriverons à bon port !...

En ce moment un bruit de sabots ferrés retentit sur les pavés de la cour, et Dominique reparut tenant en main les deux chevaux.

Marcel jeta un regard d'admiration sur les magnifiques animaux dont les dernières clartés du crépuscule lui permettaient d'apprécier les formes si correctes et si nerveuses.

La monture de Georges Herbert était un cheval barbe pur-sang, d'une blancheur laiteuse. — Sa criériste et sa queue offraient la soyeuse longueur d'une chevelure de femme ; —

le réseau de ses veines entrecroisées se dessinait nettement sous le tissu fin et velouté de sa peau.

La jument anglo-normande destinée à Marcel avait peut-être un peu moins de distinction sous sa robe noire et brillante comme le plumage d'un corbeau, mais elle était cependant une bête d'une grande beauté et d'une valeur considérable.

Le lieutenant se débarrassa de ses pistolets en les plaçant dans les fontes, et s'élança sur le dos de la jument avec la légèreté et la précision d'un habile écuyer.

Georges Herbert de son côté venait de se mettre en selle.

Les deux chevaux piaffaient joyeusement et impatiemment l'un à côté de l'autre.

Dominique ouvrit la porte cochère et les cavaliers sortirent de l'hôtel.

— Nous tournons à gauche, — dit Georges à Marcel ; — nous avons à longer les quais pour quitter la ville et gagner les faubourgs...

Laissons s'éloigner les jeunes gens que nous retrouverons bientôt, et prions nos lecteurs de nous accompagner, — en les prévenant toutefois que nous allons les conduire en fort mauvaise compagnie.

IV

Le cabaret du Lapin-marin.

Croque-Magot et Cocodrille

Dans la partie la plus reculée des faubourgs de Toulon qui s'étendent dans la direction de Marseille, se

voyait, en 1830, une chétive demeure dont les murailles suivaient le crime, si toutefois il n'est pas trop ambitieux de se servir de cette expression murailles pour désigner des cloisons chancelantes bâties avec des moellons et des démolitions de bateaux, planches à demi pourries élevées sur des poteaux plantés en terre et recouvertes d'une mince couche de mortier.

Cette mesure se composait d'un rez-de-chaussée divisé en trois pièces d'inégale grandeur, et surmonté d'un grenier percé d'une lucarne ronde.

La porte principale donnait sur la rue ou plutôt sur la route sablonneuse qui le reliait à la grande artère du faubourg. — Cette porte n'était séparée du chemin que par une sorte de court large tout au plus de cinq ou six pieds.

À droite et à gauche et sur les dernières s'étendait un petit jardin entouré d'une haie vive, — jardin complètement inculte, mais renfermant quatre berceaux ou tonnelles ombragés par les feuillages touffus des vignes grimpances.

Sous chacun de ces berceaux se trouvait une table carrée de bois peint en vert, et deux bancs de bois peint en vert.

Pourquoi ce luxe de bancs et de sièges ? se demandent sans doute mes lecteurs.

Continuera

(A suivre).